

COMPTE RENDU

SEANCE DU 12 Janvier 2021

Le 12 janvier 2021, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de MONTET ET BOUXAL s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Stéphane LEPRETTRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10 Absent : 1

Sont présents : AYROLES Sylvain, BOUSQUET Véronique, CASTANIE Albert, COSTES Florent, ESCALE Jean-Claude, FEYT Evelyne, GUENETTE Catherine, HUDRY François, LEPRETTRE Stéphane, PECHEYRAN Didier.

Absent (e)s :

Absent (e)s excusé (e)s : Evelyne FEYT.

Date de la convocation : le 7 janvier 2021.

Secrétaire de séance : Florent COSTES.

Ordre du jour :

1 - Présentation du PLUI

2 - Points divers.

1 – Présentation du PLUI

Mr le maire présente au conseil municipal la démarche d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal par le Grand Figeac et fait le point sur l'état d'avancement de cette

Le diagnostic de territoire établi dans ce cadre au cours de 2019 / 2020 est présenté au conseil municipal.

La prochaine étape consistera à remplir un cahier d'intentions à partir de ce diagnostic par toutes les communes membres afin de hiérarchiser les enjeux et à le transmettre au grand Figeac.

Cette démarche est consultable sur le site internet du Grand Figeac.

2 – Points divers

- Location d'un local professionnel

En fin d'année Mr le maire a été sollicité pour la location d'un local communal à vocation professionnelle. Il s'agit de l'ancien salon de coiffure.

Un couple de personnes souhaite ouvrir une armurerie destinée uniquement à l'entretien et la réparation de fusils de chasse.

Le conseil municipal valide cette décision de location.

- Retraite de Mme Odile Ladirat

Mme Odile Ladirat, salariée du Multiple Rural à temps partiel, assure pour la commune la maintenance de la station-service, de l'aspirateur, de la station de lavage ainsi que l'accompagnement des enfants entre la cours de l'école et les bus scolaires.

Ayant l'âge de prétendre à la retraite, elle nous a fait part de sa demande de retraite au 31/12/20.

Elle souhaite, cependant continuer à assurer les activités qu'elle effectuait pour notre compte.

Ne pouvant la réemployer directement sur la commune pour des raisons administratives sous un délai de 6 mois, nous envisageons, à compter du 01/02/21, de la faire salarier par le SIVU du Pech Larode qui nous la mettra à disposition jusqu'au 30/06/21 (proposition à valider prochainement par le comité syndical du sivu)

Un contrat à durée déterminée sera établi avec M. Christian Ladirat pour assurer les fonctions durant le mois de janvier.

La séance est levée à 22h45.